

Par courriel : francois.boulanger@ceaa-acee.gc.ca

Québec le 23 juin 2015

Monsieur François Boulanger  
Directeur régional  
Agence canadienne d'évaluation environnementale  
901-1550, avenue d'Estimauville  
Québec (Québec)

**Objet : Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean par Ariane Phosphate inc.  
(question DQ31 du 23 juin 2015)**

Monsieur,

La commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires.

La commission vous soumet les questions suivantes :

- 1) Suite à la récente décision qu'une évaluation environnementale du Projet Terminal maritime en rive nord du Saguenay est requise en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, est-ce que ce projet sera soumis à une procédure d'évaluations environnementales coopératives fédérale-provinciale?
- 2) Quels sont les facteurs qui sont pris en compte lorsqu'une décision d'amener ou non un projet vers une procédure d'évaluations environnementales coopératives fédérale-provinciale est prise par l'Agence?

La commission souhaite recevoir la réponse d'ici le **29 juin 2015** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Original signé**

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission